



# ORGANIGRAMME FORMATION DES CADRES

**MINISTERE JEUNESSE ET SPORT**

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE  
 D.T.N. : Fabien SAGUEZ - Adjoint : Yves DIMIER  
 Représentant coordonnateur détaché par D.T.N.  
 à la Formation des Cadres :  
 Charles DAUBAS + Nicolas COULMY



Roger MURE-RAVAUD - Formation des Cadres -  
 Président



**BENEVOLE**  
 Président : Jean-Marc VILLEMIN

**PROFESSIONNEL**  
 Président : Roger MURE-RAVAUD

**ECHELON NATIONAL**

<b>MEMBRES</b>	
DELPEUCH Jean-Michel	<b>5 Membres :</b> - ENSA - ENSEF - AFESA - SNMSF + 1 universitaire
COUSTET Jean-Claude	
RAMEAU Philippe	
SERVAIS Raymond	
MANGIN Claudine	
VILLEMIN Jean-Marc	



**C.R.M.V.**

ALPIN	NORDIQUE	RANDONNEE	SNOWBOARD	SKI S/HERBE
J-Marc VILLEMIN 6, Chemin de Rehainviller 54300 HERIMENIL	J-Paul GERMAIN 18, rue du Pape 68125 HOUSSEN	Jean-Luc ZIMMERMANN 42 Fbg des Vosges 68700 CERNAY	Olivier KILLY 7 rue de la Marne 68700 CERNAY	Brice MARTIN 12 Rue A. Schweitzer 67440 ECKWERSHEIM

en liaison avec les représentants de la D.T.N. : Conseillers Techniques Sportifs  
 et les Présidents des Commissions Sportives concernées.

Coordonnateur listing de tous les Cadres

Jean-Georges SILBER



Coordonnatrice, secteur Avantages aux Cadres

Claudine MANGIN



avec comme Membres :

Alain LEFEVRE - René CLAUDEL - Claudine MANGIN - Claude MARIATTE - Dominique KELLER

## **PRESIDENT : LISEZ CES LIGNES**

**Le Président de Club se doit d'apporter une garantie de sécurité avec des Cadres formés, c'est une de ses obligations.**

1. **SECURITE** : Un Cadre formé, c'est un gage de développement de vos activités.  
Nos adhérents veulent des moniteurs compétents.
2. **RAPPEL DES TEXTES** concernant les sports à risque (dont le ski fait partie). Le décret de Loi précise que l'encadrement de nos activités ski n'est possible que :
  - par les Brevets d'Etat (encadrement professionnel)
  - par les Brevets Fédéraux, dans nos Clubs, et exclusivement pour ses membres licenciés (**titre F.F.S. obligatoire**).
3. **NE CONFONDEZ PAS ADHESION LICENCE et ASSURANCE**  
**ADHESION** : c'est la cotisation, l'inscription à votre Club  
**LICENCE** : c'est le titre fédéral, obligatoire pour les Clubs sportifs déclarés à la Fédération, pour tous les membres skieurs du Club.  
**Il en va de la responsabilité du Président.**  
**L'ASSURANCE** : est un choix de chacun. Le Président propose les différentes options. Le skieur choisit ses garanties.
4. **Tout adhérent d'un Club F.F.S. doit être titulaire d'un titre fédéral (cela fait partie du règlement fédéral).**  
**Licence Compétiteur Dirigeant, Licence Carte Neige ou Ticket Découverte**
5. **UN CADRE FEDERAL ne peut enseigner qu'à des licenciés de sa Fédération.**

### **CLUB F.F.S. : DEMARCHE OBLIGATOIRE**

1. **ADHESION au CLUB**
2. **TITRE FEDERAL (Licence Compétiteur, Dirigeant, Licence Carte Neige Pratiquant ou Ticket Découverte)**
3. **INFORMER LES MEMBRES DES DIFFERENTES OPTIONS D'ASSURANCE LIEES A LA LICENCE.**

## 6. Quelques réflexions :

Un Cadre F.F.S. enseigne à un adhérent de la F.F.S. exclusivement (obligatoire pour l'encadré d'avoir la LICENCE CARTE NEIGE. !!

Il y va de la responsabilité **du Cadre et du Président**. Le fait d'avoir une assurance seule ne couvre pas l'acte pédagogique (prenons un exemple : un Cadre a dans son groupe des licenciés et des élèves sans licence carte neige, qui ont seulement une assurance "X" ou "Y" ... Le règlement est clair : **le Cadre FFS ne peut enseigner qu'à des adhérents licenciés FFS (Licence Carte Neige – Ticket Découverte)**.

La prise de licence est en plus un engagement fort et nécessaire pour l'avenir de notre Fédération.

Un Cadre Fédéral qui ne respecte pas ce règlement, qui donne des cours à des non licenciés F.F.S., se verra rayer de la liste des Cadres, perdra sa qualité sur la licence, ne pourra plus avoir de carte SNTF, et perdra tout avantage afférent à cette qualité, un contrôle a été fait fin de saison 2006/2007. Les clubs informés devront réagir dès à présent, sinon ils ne feront plus partie des Cadres reconnus par la F.F.S.

Certains Cadres et Clubs ont pris depuis quelques années des libertés vis-à-vis des textes, prennent des risques inconsidérés. N'oubliez pas qu'en cas de problèmes, ce sont ces Cadres et les Présidents qui seront condamnés personnellement. Il est de notre devoir de vous en informer.

Vous voulez faire une action avec une M.J.C., une Mairie, une classe (de neige, scolaire ...) :

### **Solutions possibles :**

- a) Faire une Convention liant votre Club et la structure (x) expliquant les engagements réciproques (entre les deux Présidents - Président ou Maire). Vous pouvez en demander un exemplaire au C.R.M.V.
- b) Incontournable : Toutes les personnes qui participeront à vos activités en commun et qui seront encadrés doivent avoir un titre fédéral afin d'être en phase avec les textes (le Ticket Découverte vous facilite dans ce sens).

Nous signalons que pour une sortie, même sans encadrement, le fait d'avoir une organisation en bus vous oblige aux mêmes règles (la jurisprudence nous l'a démontré).

- Une assurance X ou Y ne peut à elle seule couvrir les risques
- Le Ministère a édicté des textes, la F.F.S. a délégation dans le domaine du ski, elle se doit d'appliquer les textes et ses règlements doivent être eux aussi appliqués. Ils font office de loi pour les Juristes.

**Nous pensons que chaque Club saura réagir là où sont ses intérêts : d'avoir un encadrement de qualité au sein de la structure fédérale.**

**En cas de doute, d'interrogations, n'hésitez pas à nous questionner. Nous vous répondrons.**

## 7. Modalités possibles des financements pour les formations

- Le Club prévoit un budget « Formation » calculé sur toutes les activités proposées  
Sorties, stages, etc...
- Autres aides envisageables :
  - \* aide de certaines communes, ou communauté de communes,
  - \* aide du Conseil Général dans certains départements,
  - \* aide de certains Comités Départementaux,
  - \* aide de l'Etat : C.N.D.S.
  - \* aide des Comités d'Entreprises,
  - \* aide des Fonds AGECEF, FONGECIF : c'est une aide qui peut être directement négociée par certains salariés au titre du crédit Formation Professionnelle ... Mais il n'y a pas, dans ce domaine, de règle absolue,
- **aide du Comité Régional : « AIDE AUX CLUBS »**  
**Reportez-vous à la lettre du Président. Subventionnement suivant critères établis, pour les clubs en règle avec les textes et règlements FFS.**
- **aide du Comité Régional, par la Commission FORMATION.**

**La Licence Carte Neige Compétiteur ou Dirigeant** vous permettra d'obtenir :

- la parution de vos qualités sur la licence
- le timbre international pour les MF 2 et Entraîneurs
- la carte S.N.T.F. pour les récipiendaires (à demander aux Comités Départementaux)
- la carte de POOL 2000 pour les entraîneurs fédéraux qui permet d'obtenir l'équipement skis, chaussures, fixations à prix usine.
- des formations performantes

## 8. DISPOSITIONS GENERALES pour entrer en FORMATION

**ATTENTION** : être âgé de **18 ANS**

A partir de 18 ans révolus, on peut faire le Stage de Formation.

- être présenté par son Président de Club
  - être licencié de l'année en cours
  - être d'un bon niveau technique
  - joindre 2 photos d'identité (nom au dos), y compris celle demandée sur le formulaire E 1
  - remplir la FICHE d'INSCRIPTION - Formule E 1
  - joindre 2 enveloppes timbrées à 0,54 € à l'adresse du licencié.
- verser **100 € d'arrhes à valoir sur le prix du stage, chèque libellé « F.F.S. - C.R.M.V. - FORMATION DES CADRES ».**

Les renseignements complémentaires seront précisés sur la convocation.

**9. STAGES HORS COMITES :**

Vous pouvez participer à des stages hors Comité. N'hésitez pas à le faire !  
Le calendrier des stages paraîtra courant décembre. Il sera disponible au Siège du C.R.M.V. et sur Internet, vous pourrez en prendre connaissance. **IMPORTANT** : lorsqu'une formation n'est pas organisée par notre Comité, ex : randonnées, consultez le site FFS. La formation "raquettes" passe par une formation en randonnée obligatoire (voyez la circulaire faite par Jean-Luc ZIMMERMANN).

**IMPERATIF : Nul n'a le droit d'enseigner au-delà de ses compétences techniques et pédagogiques attestées et reconnues.**

**MF 1 = Initiation - MF 2 = Perfectionnement – Ent. Féd. = Entraînement  
Un Cadre qui enseigne dans des conditions pour lesquelles il n'a pas de compétences reconnues engage fortement sa responsabilité et celle du Président du Club.**

**10. VALIDATION DES CARTES I.V.S.I.**

Sera faite désormais directement par Jean-Georges SILBER avec le listing des Cadres MF 2 et Entraîneur. Listing fourni par la FFS. De ce fait, vous les avez déjà tous reçues. Demandez-les au siège de votre club.

**11. MACARON OBLIGATOIRE pour tout encadrement F.F.S.**

La cellule Formation de Cadres a décidé que tous les Cadres MF 1, MF 2, Entraîneurs devaient avoir leur macaron, lorsqu'ils exerçaient leurs activités fédérales. Il sera donné cette année, lors des stages, aux candidats ayant réussi leur formation.

Pour les autres, vous le commandez au C.R.M.V.

N'oubliez pas que la gendarmerie peut vous contrôler sur les pistes pour **savoir, connaître et vérifier** votre légitimité d'encadrant ski (rappel : deux types d'encadrants possibles, le brevet d'Etat et le Cadre Fédéral formé).

**12. EQUIVALENCES :**

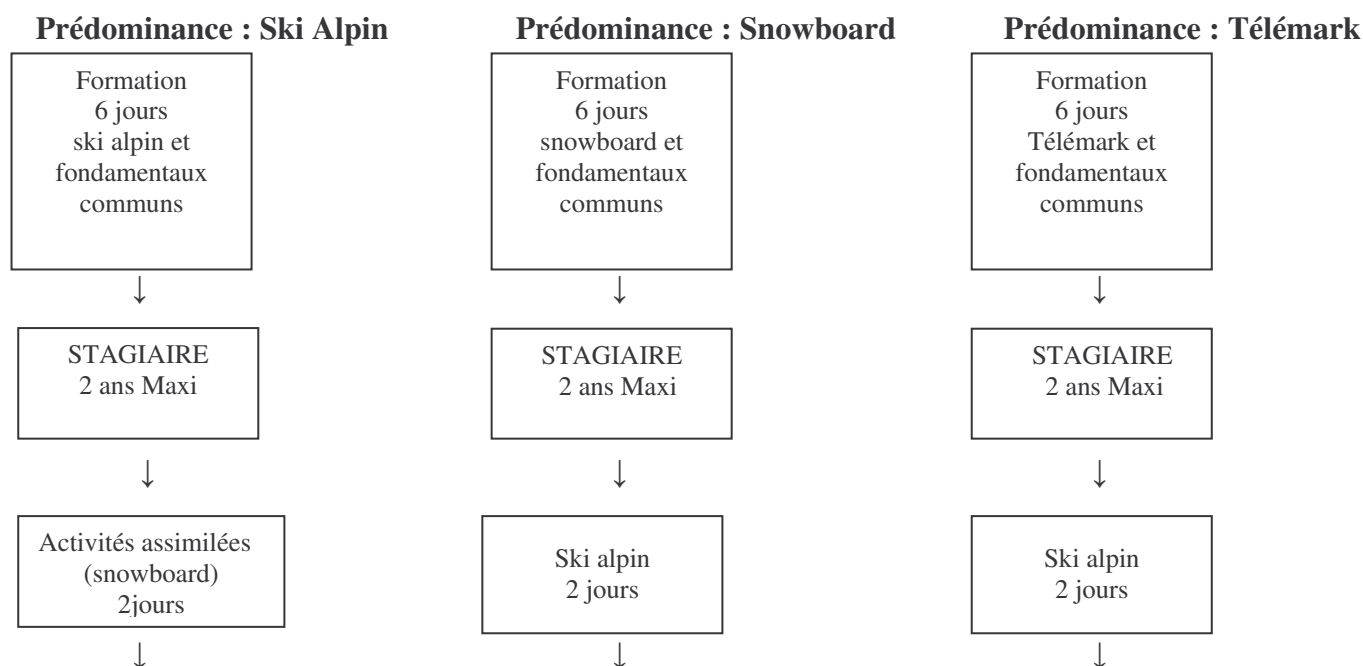
Une Commission réunie autour du C.T.R. et du Responsable Régional Formation des Cadres décidera de ces équivalences (en fonction des données : de Brevet d'Etat à Brevet Fédéral ou un Cadre ayant des diplômes étrangers ou des unités de formation pouvant être validées).  
Se rapporter à la feuille jointe en annexe pour faire la demande.

## STRUCTURATION des FORMATIONS MF 1 et MF 2 FILIERE SKI ALPIN et ACTIVITES ASSIMILEES

\* \* \*

### MF 1

#### ➤ 3 ENTREES POSSIBLES



➔ A L'ISSUE DE CETTE FORMATION DE 6 JOURS + 2 JOURS + 5 JOURS EN SITUATION :  
↳ TITRE DE MF 1 ALPIN ET ACTIVITES ASSIMILEES

#### DUREE DE LA FORMATION :

6 jours puis 2 jours dans les 2 années qui suivent le premier stage.

#### PREROGATIVES :

Enseigner bénévolement le ski et ses activités assimilées à un skieur ou à un groupe de skieurs sur pistes balisées de difficulté adaptée aux capacités des membres du groupe et pour un niveau de pratique correspondant au maximum à la classe 2 telle que définie dans le Mémento Ed. 2006 de l'enseignement du ski français. Ces prérogatives sont attribuées exclusivement dans le cadre des activités proposées par un club affilié à la FFS et à destination de licenciés FFS.

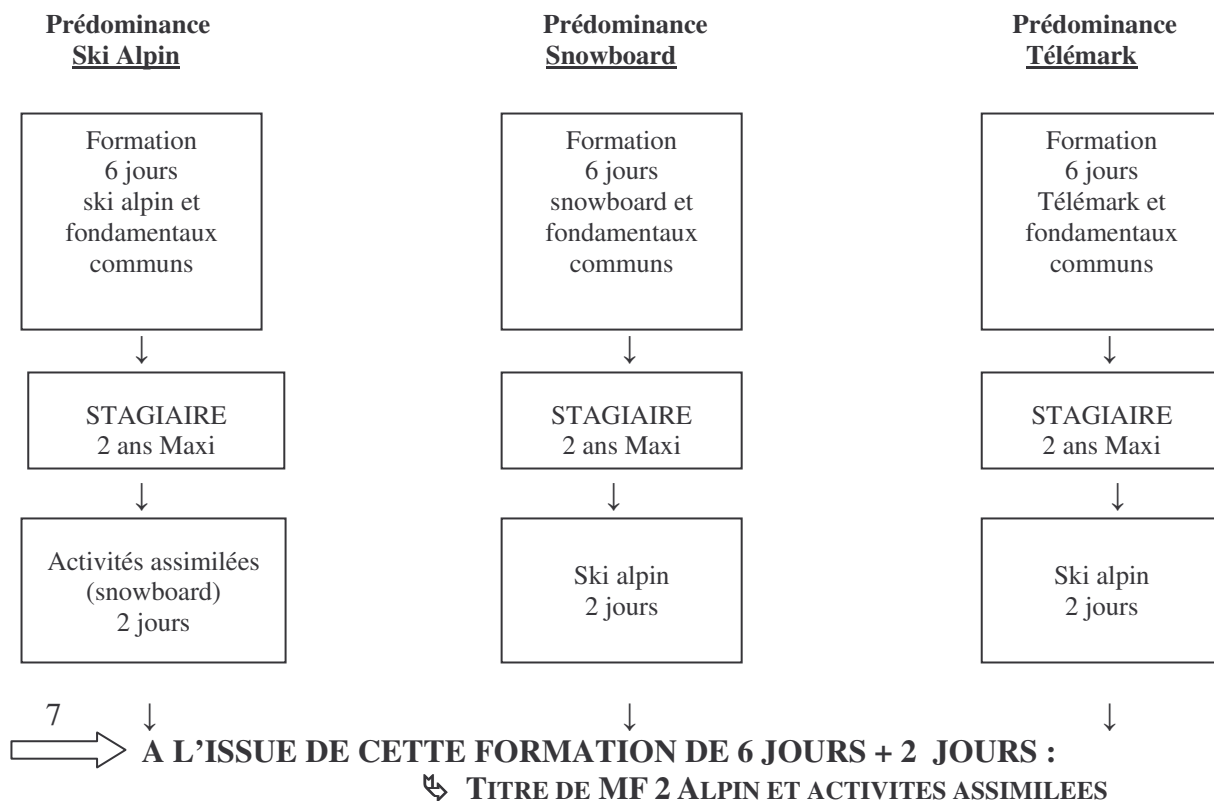
En tant que « stagiaire », le postulant au titre de MF 1 est autorisé à encadrer des licenciés, dans le cadre d'une activité mise en œuvre par son club affilié à la FFS, avec le support technique correspondant à la prédominance choisie.

Un livret de formation est ouvert par les formateurs à l'issue des premiers 6 jours, sa validité est de 2 ans à compter de son obtention. En cas de dépassement de la durée de validité du livret de formation, le titulaire de celui-ci perd sa qualité de stagiaire et ne peut plus prétendre à encadrer les activités de son club.

Le stagiaire peut, s'il le désire, enchaîner les deux stages de formation dans la même saison.

**REMARQUE :** Le week-end supplémentaire de 2 jours est un complément de formation dans une autre discipline, en fonction du niveau de chacun ; il donne la possibilité d'encadrer dans cette autre discipline (classe d'accueil, classe 1, classe 2). Si vous êtes débutant complet, ce n'est pas un problème. Notre objectif est de vous former. Cette option n'est pas éliminatoire.

## ➤ 3 ENTREES POSSIBLES



En tant que « stagiaire », le postulant au titre de MF 2 est autorisé à encadrer des licenciés, dans le cadre d'une activité mise en œuvre par son club affilié à la FFS, avec le support technique correspondant à la prédominance choisie. Un livret de formation est ouvert par les formateurs à l'issue des premiers 6 jours, sa validité est de 2 ans à compter de son obtention. En cas de dépassement de la durée de validité du livret de formation, le titulaire de celui-ci perd sa qualité de stagiaire et ne peut plus prétendre à encadrer les activités de son club. Le stagiaire peut, s'il le désire, enchaîner les deux stages de formation.

La possibilité d'obtenir le MF 2 par des stages à prédominance 'snowboard » ou « télémark » doit être réservée aux candidats ayant obtenu leur MF 1 par l'une de ces filières.

**PREROGATIVES : Le suivi du module complémentaire « Ski Hors-piste » d'une durée minimale de 6 jours est obligatoire pour les MF 2 souhaitant encadrer en hors piste de proximité accessible par gravité.**

Enseigner bénévolement le ski et ses activités assimilées à un skieur ou à un groupe de skieurs sur pistes balisées de difficulté adaptée aux capacités des membres du groupe et pour un niveau de pratique correspondant au maximum à la classe 4 telle que définie dans le Mémento Ed. 2006 du ski français. Les prérogatives d'enseignement peuvent être limitées à titre exceptionnel. **En outre, les titulaires de la qualification MF 2 ayant suivi le stage d'information complémentaire « Ski Hors Piste » pourront encadrer un groupe de skieurs en ski hors piste de proximité accessible par gravité.** Ces prérogatives sont attribuées exclusivement dans le cadre des activités proposées par un club affilié à la FFS et à destination des licenciés FFS.

### **MODULES D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Des modèles complémentaires spécialisés d'une durée de 2 jours maximum ne donnant pas de prérogatives supplémentaires mais assurant des compétences plus élargies, comme le ski free style, le ski cross, le ski aux enfants ... ou la « sensibilisation à la compétition », peuvent être mis en place. Le module « sensibilisation à la compétition » fera partie intégrante des prérequis pour se présenter à l'Entraîneur Fédéral. Toute personne classée sur les listes de points FFS pendant 2 années peut être dispensée de ce stage sur présentation d'un dossier au responsable régional des formations.





## MODULE D'INFORMATION COMPLEMENTAIRE

### « SKI HORS PISTE »

La réglementation, les jugements des tribunaux nous ont obligé de travailler très sérieusement le sujet.

La Commission Nationale, avec le Président Alain METHIAZ, le Président Roger MURE-RAVAUD, le SNMSF, Charles DAUBAS, a élaboré un programme d'actions.

1. La FFS devait trouver une solution, le Ski Hors Piste est un moment privilégié, mais qui comporte de réels dangers. Nous nous devons d'élaborer un programme :
    - donnant les informations incontournables aux Cadres
    - donnant le cadre juridique
    - interdisant certaines pratiques
    - limitant le domaine d'intervention
    - apportant aux licenciés une pratique où le risque **0** est recherché.
  
  2. Tout cadre pour réaliser cette pratique Hors Piste doit impérativement et obligatoirement :
    - faire le stage Hors Piste de 6 jours avec un Guide de Haute Montagne (voir 2 stages programmés cette saison).
- . Lors de ce stage une formation sur l'utilisation de l' ARVA, de la pelle et de la sonde sera organisée et évaluée.**

#### Précisions

Le ski Hors Piste considéré est un ski Hors Piste de proximité et accessible par gravité (monter avec les skis sur le dos et accéder à une combe ne peut être pris en compte).

**Ces directives sont issues des jugements, tout groupe qui sort, n'a pas de pelle, sonde, ARVA, ne connaît pas parfaitement son fonctionnement et n'a pas eu les connaissances de base ... va vers les pires risques en cas de problème.**

Notre objectif au contraire est d'offrir à tous nos Cadres licenciés les conditions extraordinaires de pratique en sécurité pour leur plaisir.

A partir de ces données et avancées :

- ◆ possibilité et obligation pour les MF 2, Entraîneurs, d'aller vers ces formations dès à présent.
- ◆ interdiction pour les MF 1, MF 2, Entraîneurs, sans cette qualification, d'aller Hors Piste
- ◆ possibilité de pratique pour les randonneurs alpins diplômés ... mais recyclés, Ainsi que pour les MF 1 Télémark diplômés et recyclés à ces techniques.

Obligations données aux présidents de clubs d'avertir leurs moniteurs fédéraux, leur préciser ces informations et prendre les dispositions qui s'imposent en la matière, pour les former en conséquence (cette règle est d'ailleurs valable pour tous les niveaux d'encadrement).

En cas d'interpellation et nécessité d'explications, vous me contactez :

- Fax 03 83 73 40 28 – E-mail : villeminjm@free.fr

## CALENDRIER DES FORMATIONS DE CADRES ALPIN – SNOWBOARD - TELEMARK

<b>REF.</b>	<b>NATURE DU STAGE</b>	<b>DATES</b>	<b>LIEU</b>	<b>PRIX (PENSION, FORFAITS, COURS)</b>	
<b>A1</b>	Formation de base Entrée Ski Alpin - 6 jrs	14 au 19.01.2008	Auberge du Rouge Gazon	480,- € (pension, forfaits, cours)	MF 1
<b>A 2</b>	Formation de base Entrée Ski Alpin – 6 jrs (expérimentale)	♦ 7 au 9.10.2007 – 2 jrs ♦ 16.12.2007 – 1 jour ♦ 22-23.12.2007 – 2 jrs ♦ 19.12.2007 et 09.01.2008 (2 nocturnes)	sur le MASSIF ou .....	545,- € (pension, forfaits, cours)	MF 1
<b>A 3</b>	Formation de base Entrée Ski Alpin – 6 jrs ou Snowboard – 6 jrs	6 au 12 .07. 2008	2 Alpes	575,- ,€ (pension, forfaits, cours)	MF 1
<b>A 4</b>	Formation de base Entrée Ski Alpin – 6 jrs ou Télémark - 6 jrs ou Snowboard - 6 jrs	26.10 au 01.11. 2008	2 Alpes	575,- ,€ (pension, forfaits, cours)	MF 1
<b>A 5</b>	Formation de base Entrée Ski Alpin – 6 jrs	14 au 19.01.2008	Auberge du Rouge Gazon	480,- ,€ (pension, forfaits, cours)	MF 2
<b>A 6</b>	Formation de base Entrée Ski Alpin – 6 jrs ou Snowboard – 6 jrs	6 au 12 .07. 2008	2 Alpes	575,- ,€ (pension, forfaits, cours)	MF 2
<b>A 7</b>	Formation de base Entrée Ski Alpin – 6 jrs	13 au 19.04.2008	Chamonix	575,- ,€ (pension, forfaits, cours)	MF 2
<b>A 8</b>	Formation de base Entrée Ski Alpin – 6 jrs ou Télémark ou Snowboard	26.10 au 01.11..2008	2 Alpes	575,- ,€ (pension, forfaits, cours)	MF 2
<b>A 9</b>	1 <sup>ER</sup> Stage technique Ski Alpin	26.10 au 01.11..2008	2 Alpes	575,- ,€ (pension, forfaits, cours)	Entraîneur Fédéral
<b>A 10</b>	Stage technique 2 jrs - Snowboard	12 et 13.01.2008	Xonrupt La Bresse	170,- € (pension, forfaits, cours)	Passerelle pour anciens MF 1 – MF 2 accessible même aux débutants
<b>A11</b>	Stage technique 2jrs - Télémark	29 et 30.03.2008	Markstein	170,- € (pension, forfaits,cours)	Passerelle pour anciens MF 1 – MF 2 accessible même aux débutants
<b>A12</b>	Apprentissage du ski aux enfants	09.12.2007	Rouge-Gazon	35,- € (forfaits, cours)	pour tous Cadres
<b>Contactez directement Claudine MANGIN – Tél. 06.80.26.30.14</b>					
<b>A13</b>	Stage hors piste Informations, connaissances obligatoires	06 au 12.04.2008	Chamonix	575,- € (pension, forfaits, cours avec guide)	dès MF 2
<b>A14</b>	Stage hors piste Informations, connaissances obligatoires	13 au 19.04.2008	Chamonix	575,- € (pension, forfaits, cours avec guide)	dès MF 2
<b>A15</b>	2 <sup>ème</sup> stage technique pour MF1 Alpin et disciplines assimilées	15-16.11.2008	Amnéville	170,- € (pension, forfaits, cours)	MF1 – MF2 nouveau cursus Snowboard Télémark, Alpin Passerelle pour anciens MF-MF2

**Pour tous renseignements ou inscription: Jean-Marc VILLEMIN – 6 chemin de Rehainviller – 54300 HERIMENIL (moins de 10 jrs avant le stage)**

**à MORZINE, les 11 – 12 et 13 AVRIL 2008**

**OUVERT à tous les Cadres français, MF 1, MF 2, Entraîneurs de toutes disciplines.**

**Compétition :**  
1 slalom géant, ouvert facile pour tous  
1 slalom parallèle (32 Hommes – 16 Femmes)  
1 épreuve de Ski de Fond pour tous ouvert aux skieurs alpins, snowboarders, télémarqueurs, fondeurs.

---

**1 TITRE de CHAMPION de FRANCE** délivré dans toutes les catégories de diplômes, dans pratique différente (ski, télémark ...) et par âge (18 – 25, 26 – 35, 36 – 45 ans, ...)

N'hésitez pas à organiser ce week-end de fin de saison pour vos moniteurs, dans une ambiance de très grande convivialité et sportive, d'échange génial entre les 17 Comités Comités Régionaux.  
Envoyez moi vos engagements dès que possible.

Le C.R.M.V. prendre en compte financièrement les meilleurs classés du massif, et puis aussi un tirage au sort effectué dans la liste des inscrits ;

L'échelon national récompensera, par un tirage au sort intégral, et remettra de très belles dotations (séjours de ski, forfaits de ski, stages ...)

**PROGRAMME**

**VENDREDI 11 :** 17 h : Accueil des participants - 19 h 30 : Dîner - 21 h : Tirage au sort dossards  
**SAMEDI 12 :** 7 – 8 h : Petit déjeuner 8 h 30 : Dossards et forfaits  
10 h 00 : Départ Géant Snowboard, Télémark, Alpin  
12 h : Buffet au Restaurant d'altitude  
14 – 16 h 30 : Slalom parallèle (32 hommes, 16 dames – Alpin, Snowboard, Télémark)  
17 – 17 h 30 : Epreuve nordique 3 KM style libre.  
18 h 30 – 19 h 30 : Résultats, Remise des Prix au Restaurant d'altitude  
19 h 30 – 20 h 30 : Apéritif  
20 h 30 – 21 h : Descente aux flambeaux 22 h : Repas et soirée  
**DIMANCHE 13 :** 8 h – 9 h : Petit déjeuner 9 h : Ski (ou libre)  
13 h 30 : Déjeuner - Après-midi : ski ou libre.

---

**4 OPTIONS : précisez obligatoirement sur la fiche d'inscription celle que vous retenir**

**Option A :** course du samedi (déjeuner, forfait, courses, descente aux flambeaux, dîner et soirée) : **125,00 €**

**Option B :** du samedi (déjeuner, forfait, courses, dîner et soirée) au dimanche (après le petit-déjeuner) avec forfait 1 jour (samedi) **145,00 €**

**Option C :** du vendredi soir (repas compris) au dimanche (après le petit-déjeuner) avec forfait 1 jour (samedi) **170,00 €**

**Option D :** du vendredi soir (repas compris) au dimanche (après le déjeuner) avec forfaits 2 jours (samedi et dimanche) **195,00 €**

**13<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CADRES FEDERAUX  
à MORZINE, LES 11, 12 et 13 AVRIL 2008**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

Réservations souhaitées (1)

Chambre des officiels (2 ou 3 pers.) :

Chambre :

Chambre :

Chambre :

(1) Reporter les n° des personnes  
ci-dessous

Exemple de répartition de chambre =

3 + 6 + 7

A adresser à :

**Comité Lyonnais – Pays de l'Ain de ski**

**3 place du 158<sup>e</sup> R.I.**

**69005 LYON**

**Fax : 04 78 36 26 28**

**E-mail : info@lyonski.com**

**AVANT LE 29 MARS 2008**

Nom et n° Tél. Responsable .....	H	F	Age au 1/01/08	Diplôme Fédéral MF 1 MF 2 E.F.	B. E.	Participe à ou aux épreuves				N° Option pour l'intendance : A, B, C ou D
						3 épreuves réalisées sur le même tracé				
NOM - PRENOM						Alpin	Télé mark	Snow board	nordique	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										

**IMPORTANT : merci de remplir obligatoirement toutes les colonnes**

Le Challenge de la meilleure équipe sera calculé sur les meilleurs temps hommes et dames sur 3 concurrents

(2 dames + 1 homme ou 2 hommes + 1 dame)

**Envoyez un double à votre responsable régional** : Jean-Marc VILLEMIN – 6 chemin de Rehairviller - 54300 HERIMENIL

# COMMANDE

## de macarons et médailles pour les Cadres

à adresser au Siège du C.R.M.V.

CLUB N° .....

NOM DU CLUB .....

### Nombre

.....	. MACARON CADRE FEDERAL X 3 €	= .....	€
.....	. MEDAILLE CADRE FEDERAL 1er degré X 5 €	= .....	€
.....	. MEDAILLE CADRE FEDERAL 2è degré X 5 €	= .....	€
.....	. MEDAILLE ENTRAINEUR FEDERAL X 5 €	= .....	€
.....	. MEDAILLE I.V.S.I. petit modèle X 5 €	= .....	€
.....	. MEDAILLE I.V.S.I. grand modèle X 8 €	= .....	€

Je soussigné, ....., Président, certifie que ces médailles sont exclusivement réservées aux Cadres diplômés de mon Club.

SIGNATURE du PRESIDENT :

LE ..... à .....



## Mode d'emploi du formulaire

Ce formulaire doit être rempli et renvoyé par courrier à votre Comité accompagné de :

- 2 photos d'identité 4x4 (nom au dos)  2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur  1 photocopie de la licence
- 1 chèque d'arrhes de ..... € libellé à l'ordre du Comité Régional de Ski.

## Renseignements sur la formation concernée

Filière ..... :  Alpin       Nordique       Randonnée       Autres  
Degré ..... :  MF1       MF2       Entraîneur       Formation continue  
Nom du module ..... :  
Discipline ..... :      Comité organisateur :  
Dates de la formation : du ..... au .....  
Lieu de la formation .....

## Renseignements sur le candidat au stage

Nom ..... :      Prénom ..... :  
Né(e) le ..... :      Nationalité .. :  
No Tel fixe ..... :      No Tel mob. :  
Email ..... :  
N° licence (année en cours) :      Profession .. :  
Adresse ..... :  

Photo  
d'identité  
obligatoire

## Renseignements sur le club demandeur

Club ..... :  
N° Affiliation FFS ..... :      Comité régional ..... :  
Nombre de licenciés du club ..... :      Nombre de cadres fédéraux .. :  
Fait à ..... le .....      Signature du Président du Club et tampon club

## Cas d'un stage réalisé dans un autre Comité

<p><i>Dans ce cas, vous devez obligatoirement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• envoyer cette demande au responsable de votre Comité d'origine qui fera remonter celle-ci (avec signature obligatoire) au Comité organisateur,</li><li>• envoyer une copie directement au Comité organisateur (pour pré-réserver)</li></ul>	<p>Signature du responsable régional d'origine : Fait à ..... le .....</p>
---	--

## Renseignements pratiques

- Seriez-vous intéressé par un covoiturage ..... :  Oui       Non
- Avez-vous des places disponibles dans votre voiture ..... :  Oui       Non      Nombre de places : .....

**DEMANDE D'EQUIVALENCE, DE VALIDATION D'ACQUIS, OU  
D'ALLEGEMENT DE FORMATION**

Tout licencié peut faire une demande d'équivalence de diplôme, de validation d'acquis ou d'allégement de formation.

Un jury régional initie les dossiers qui sont transmis à l'échelon national qui décide.

**Cette demande est à transmettre à votre Responsable Régional Formation des Cadres.  
Joindre obligatoirement une copie de toutes les pièces justificatives, diplômes, etc....**

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE.....

.....E-mail : .....

TEL.....

CLUB.....

N° de LICENCE.....

DEMANDE D'EQUIVALENCE pour le diplôme de :(préciser le diplôme demandé et la discipline) :

.....

DIPLOMES SPORTIFS en votre possession (diplômes fédéraux bénévoles ou brevets d'états) :

- Diplôme :.....Discipline :.....

- Diplôme :.....Discipline :.....

- Diplôme :.....Discipline :.....

AUTRES DIPLOMES FEDERAUX ( traceur, juge régional, juge national, délégué technique, etc.) :

- Diplôme :.....Discipline :.....

- Diplôme :.....Discipline :.....

- Diplôme :.....Discipline :.....

DIPLOMES SKI EN COURS :

- Diplôme :.....Discipline :.....

- Diplôme :.....Discipline :.....

- Diplôme :.....Discipline :.....



**FORMATIONS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES :**

.....  
.....  
.....

Fait à.....le.....

Signature du demandeur :

-----  
**AVIS DU PRESIDENT DU CLUB**

Observations :

Fait à ..... le..... Signature du Président :

-----  
**AVIS DU JURY REGIONAL**

OUI

NON

Remarques :.....  
.....

Fait à.....le.....

Signature du Responsable Régional

-----  
**AVIS DU JURY NATIONAL**

OUI

NON

Remarques :.....  
.....

Fait à.....le.....

Signature du Responsable National

**Après l'avoir instruite, l'échelon régional fait suivre cette demande vers l'échelon national.  
Fédération Française de Ski - Formation des Cadres - BP 2451 - 74011 Annecy Cedex**